

<p>Durée</p> <p>2 jours (14 heures)</p>	<p>I – LA SPECIFICITE DE CETTE INSTITUTION</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Exercice conjoint des mandats de DP et d' élu au CE par les mêmes personnes - Respect des règles de fonctionnement propre à chacune des deux institutions <p>II – LA FONCTION DE DELEGUE DU PERSONNEL</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Les missions <ul style="list-style-type: none"> . présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives. . être garant du respect des droits et des libertés individuelles. . être consulté sur un certain nombre de sujets : . être informé : . communiquer avec les autres organes de représentation du personnel . saisir l'inspecteur du travail - Les moyens d'actions particuliers <ul style="list-style-type: none"> . les réunions avec l'employeur . la mise en place d'un panneau d'affichage spécifique . la distribution de tracts <p>III – LA FONCTION D'ELU DU COMITE D'ENTREPRISE</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'instance et de ses particularités - Organisation interne du CE <ul style="list-style-type: none"> . le bureau du comité d'entreprise : . les commissions . le règlement intérieur du comité - Les attributions du CE <ul style="list-style-type: none"> . le rôle économique du ce, organe collectif d'information et de consultation . la base de données économiques et sociales et la nouvelle consultation sur les orientations stratégiques . la gestion des activités sociales et culturelles - Les réunions avec l'employeur - Le recours aux experts <p>IV – STATUT ET MOYENS COMMUNS</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Le statut des élus - La protection spécifique attachée au mandat - Les heures de délégation - La liberté de circuler dans et hors de l'entreprise
<p>Public</p> <p>Membres du service Ressources Humaines.</p> <p>Cadre en charge des IRP.</p>	
<p>Prérequis</p> <p>Aucun</p>	
<p>Objectifs</p> <p>Respecter les spécificités et les attributions de chaque institution composant la DUP.</p> <p>Mettre en place un fonctionnement conforme à la loi.</p>	
<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>Alternance d'apports théoriques et de mise en situation à partir du vécu ou des interrogations des stagiaires.</p>	
<p>Evaluation</p> <p>Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports.</p> <p>Test de fin de stage.</p>	
<p>Intervenant</p> <p>Formateur consultant, expert praticien en Droit du travail et Gestion sociale.</p>	
<p>Lieu</p> <p>Chez EvryWare ou sur site Client.</p>	